Demande de permis pour le commerce parallèle d’un produit phytopharmaceutique

La présente demande avec le projet d’étiquette (en néerlandais et en français) doit être envoyée au Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Direction générale Animals, Plants and Food, Service Pesticides et Engrais par e-mail (paralleltrade@health.fgov.be). La rétribution est à payer après la réception de la facture.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.a) Nom et adresse du requérant responsable (avec numéro de téléphone et e-mail): |  |
| 1.b) Si le requérant n’est pas établi en Belgique, nom et adresse de l’importateur/distributeur en Belgique: |  |
| 2. Etat membre européen à partir duquel le produit sera importé: |  |
| 3. Dénomination commerciale et numéro d'autorisation du produit dans l'Etat membre d’origine: |  |
| 4. Dénomination commerciale et numéro d'agréation en Belgique du produit de référence: |  |
| 5. Dénomination commerciale proposée pour le produit importé: |  |
| 6. Nom et adresse du détenteur de l’agréation du produit dans l’Etat membre d’origine: |  |
| 7. Substances actives présentes dans le produit et leurs teneurs garanties: |  |
| 8. Type de formulation selon le code CropLife International: |  |
| 9. But et usages du produit (joindre un projet d'étiquette): |  |
| 10. Groupe cible: | Produit amateur / professionnel |
| 11.a) Matériel et taille de l'emballage dans lequel le produit sera mis sur le marché et poids ou volume du contenu: |  |
| 11.b) En cas de reconditionnement : nom et adresse du reconditionneur: |  |

............................................................. ....................................................

(lieu) (date)

Indiquer très lisiblement le nom et la Certifié sincère et complet

qualité du signataire

---------------------------------------------- --------------------------------------

 Signature